

de mise en vigueur

du 22 janvier 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis du Service juridique et législatif

arrête

Art. 1

¹ Le décret du 29 octobre 2019 autorisant le Conseil d'Etat à octroyer un cautionnement à la Fondation de Beaulieu, respectivement la société anonyme en cours de création, de CHF 27'300'000.- destiné à financer les travaux en lien avec la Haute Ecole de la Santé La Source et autorisant le Conseil d'Etat à assainir le prêt de CHF 15'000'000.- octroyé à la Fondation de Beaulieu (BLV 900.00), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 12 novembre 2019, entre en vigueur avec effet au 1er février 2020.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 janvier 2020.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 28 janvier 2020